Droit de réponse de la Fraternité Blanche Universelle.

Un article intitulé « Questions autour d'une secte » paru le 21 août 2003 dans la rubrique « faits divers » sous la plume de Monsieur Sid Mokhtari ainsi qu'un article intitulé « La Fraternité bien installée en région » ont mis en cause l'association Fraternité Blanche Universelle en faisant état de plusieurs faits inexacts.

Régie par la loi de 1901 sur les associations, la Fraternité Blanche Universelle ne s'est jamais considérée comme une secte en dépit de la classification opérée en 1996 et qu'elle conteste.

Le geste de Madame Lucienne Lafuente ne saurait avoir été inspiré par la doctrine de la Fraternité Blanche Universelle qui ne repose pas sur les croyances attribuées à cette personne.

La doctrine de la Fraternité Blanche Universelle n'a aucun rapport avec celle de l'Ordre du temple solaire pas plus qu'elle ne préconise « un régime alimentaire où la nourriture est réduite à sa plus simple expression poussant celui qui le respecte à la remplacer par le feu ».

Madame Lafuente n'a jamais fait partie de l'association Fraternité Blanche Universelle et aucun membre ni dirigeant de cette association n'a jamais fait partie

de son entourage.

L'affaire judiciaire concernant une communauté de personnes implantée près de Montlaur dans l'Aveyron et qui date de 2 000 n'a aucun rapport avec la Fraternité Blanche Universelle, l'association n'ayant jamais eu d'implantation dans cet endroit ni n'ayant entretenu le moindre lien avec les membres de cette communauté aveyronnaise.





RENAULT Occasions

Vous cherchez une Laguna récente à crèdit et garantie 5 ans?



ACTUALITY) ECONOMIE) SPORTS) TEMPS LIBRE

TRADITIONS

Choisissez un département :

Midi Libre:

Edition du 19 Novembre 2003

Droit de réponse de la Fraternité Blanche Universelle

Un article intitulé « Questions autour d'une secte » mis en ligne le 21 août 2003 sous la plume de M. Sid Mokhtari, a mis en cause l'association Fraternité Blanche Universelle en faisant état de plusieurs faits inexacts.

Régie par la loi de 1901 sur les associations, la Fraternité Blanche Universelle ne s'est jamais considérée comme une secte en dépit de la classification opérée en 1996 et qu'elle conteste.

Le geste de Mme Lucienne Lafuente ne saurait avoir été inspiré par la doctrine de la Fraternité Blanche Universelle qui ne repose pas sur les croyances attribuées à cette personne. La doctrine de la Fraternité Blanche Universelle n'a aucun rapport avec celle de l'Ordre du temple solaire, pas plus qu'elle ne préconise « un régime alimentaire où la nourriture est

respecte à la remplacer par le feu ». Mme Lafuente n'a jamais fait partie de l'association Fraternité Blanche Universelle et aucun membre ni dirigeant de cette

réduite à sa plus simple expression, poussant celui qui le

association n'a jamais fait partie de son entourage.

ACCRECATE TO A CO

EMPLOI : les infos La sélection d'offres

Toutes les annonces

AUTO: nouveautés 744 annonces auto

IMMO : les infos Toutes les annonces

CONSO : les infos Annuaire commerces

DE VOUS A NOUS

Ligne directe

Abonnez-vous!

Contacts Questions fréquentes

Portrait d'un quotidien

Dossiers de la rédac organiyeesses

Week-end à Moissac Tourisme en région

Midi libre Voyages

Midi Croisières PRATEGOR

La webcam Les vidéos La météo

L'horoscope Les jeux

Sorties avec Ticketnet CA SUNAYNI

Jeudi 20 Mercredi 19

Mardi 18 Lundi 17

Dimanche 16